

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 79 (1928)
Heft: 4

Artikel: Nouveaux buts de la sylviculture, action de l'Etat pour les atteindre
Autor: Weid, M. von der
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. H. Burger Zurich

FORÊT COMMUNALE DU DEGENRIED, AUX PORTES DE LA VILLE DE ZURICH

Dans cette forêt traitée comme parc, les arbres de fortes dimensions abondent. Le hêtre ci-dessus en est un des plus beaux spécimens. Voici ses dimensions: Circonférence du fût, à 1,3 m, 3,30 m (diamètre 1,05 m); hauteur totale 34,5 m; hauteur du fût sans branches 12,4 m; diamètres de la cime 20 et 19 m

Ce très bel arbre est en pleine santé et exempt de toute tare quelconque



Phot. H. Burger, Zurich

FORÊT COMMUNALE DU DEGENRIED, A LA VILLE DE ZURICH

Fût d'un des plus beaux hêtres de la parcelle. Les dimensions de cet arbre sont les suivantes: Circonférence du fût, à 1,3, 3,12 m (diam. 99 cm); hauteur totale 35,2 m; hauteur du fût sans branches 12,8 m; diamètres de la cime 20 et 19 m

Le plus beau et le plus remarquable de ces hêtres du Degenried, que bien connaissent les promeneurs zurichois, a les dimensions que voici: Circonférence du fût à 1,3 m, 3,52 m (diam. 1.12 m); hauteur totale 39 m; hauteur du fût sans branches 13,0 m; diamètres de la cime 22 et 21 m. En pleine santé, exubérant de vigueur, ce végétal magnifique est un des représentants les plus parfaits que l'on puisse voir de notre hêtre commun

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

79^{me} ANNÉE

AVRIL 1928

N^o 4

Nouveaux buts de la sylviculture, action de l'Etat pour les atteindre.

Conférence faite à la réunion des directeurs des services forestiers cantonaux, à Zurich, le 8 mars 1928, par M. M. *von der Weid*, conseiller d'Etat à Fribourg.

Pour la première fois, les Directeurs des Services forestiers de nos cantons suisses se trouvent réunis et se trouvent de plus entourés de leurs hommes des bois. A qui sommes-nous redevables de l'initiative de cette réunion ?

D'un côté, à la conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture, dont M. le Dr Baumgartner est vice-président et au comité permanent de la Société forestière suisse; d'un autre côté, à l'Association suisse d'économie forestière, à Messieurs les professeurs de l'Ecole forestière et à l'Inspection fédérale des forêts, dont le chef, avec son clair coup d'œil d'artilleur, voit bien et voit loin.

Que tous soient vivement remerciés de leur initiative car, de semblable réunion, il ne peut sortir que du bien pour notre chère forêt suisse.

Ce n'est pas moi qui devais le premier vous entretenir des questions à l'ordre du jour; un autre, plus capable, moins éloigné de l'école, avait accepté cette tâche. Dieu en a disposé autrement en permettant à ses éléments déchaînés de s'abattre sur son pauvre canton. Nous voulons exprimer à notre collègue Huonder l'assurance de toute notre sympathie et nos vœux les plus chaleureux pour l'accomplissement de sa lourde tâche. Puisse le beau canton des Grisons se relever bientôt du terrible cataclysme qui l'a si douloureusement éprouvé en 1927.

Nouveaux buts de la sylviculture, action de l'Etat pour les atteindre.

Mais il est toujours le même, ce but de la sylviculture, but ancien et toujours nouveau : conserver la forêt, en augmenter le

rendement tant en argent qu'en matière. Seuls peuvent varier les moyens de l'atteindre, en se tenant toujours au niveau des progrès de la science.

N'attendez pas de moi un rapport bourré de renseignements et de chiffres; il y a 40 ans que j'étais sur les bancs de l'école et il y a 15 ans que je suis sorti de la forêt pour entrer dans l'administration; or, vous le savez, il n'y a rien comme la routine de l'administration pour anémier l'idée.

Je veux simplement vous exposer quelques considérations que me dicte une expérience déjà longue et qui serviront à amorcer une discussion, de laquelle pourront être tirées, je l'espère, quelques conclusions utiles à la forêt.

Le rendement de la forêt en argent peut être augmenté par divers moyens :

L'amélioration des modes de vente : la *vente collective* des bois de service est presque devenue une nécessité, étant données l'entente et la discipline qui règnent dans le camp d'en face : celui des industries du bois.

La création d'*associations de producteurs*, comme dans toute branche de la production; il importe que le propriétaire de forêt ne soit pas livré à lui-même et isolé pour la vente de ses bois. L'association le renseignera, le tiendra au courant des prix du marché, ou mieux, se chargera elle-même de la vente de ses bois.

L'unification de la *classification commerciale des bois*. M. l'inspecteur Bavier, secrétaire de l'Office forestier central, nous a entretenus ce matin de cette importante question. Je n'y reviens pas, mais veux cependant rappeler que cette unification est un besoin urgent de notre commerce des bois. Une fois décidée une classification simple et pratique, son adoption se fera d'elle-même.

Nous devons aussi favoriser les essences les *plus précieuses* : le noyer, le chêne, le frêne, l'orme, le mélèze, chacune dans la station qui lui convient, et préparer ainsi pour les générations futures une moisson plus riche.

Les chemins pour la sortie des bois sont encore insuffisants, pour ne pas dire inconnus, dans beaucoup de nos forêts. Souvent les bois restent sur place jusqu'à l'hiver suivant et perdent ainsi une bonne partie de leur valeur parce que la neige, ou plutôt le défaut de neige, n'a pas permis de les descendre.

La construction d'un chemin en montagne est généralement opération coûteuse; un excellent moyen d'encourager ce genre de travaux serait l'élévation du subside que la Confédération lui accorde; 20 % c'est quelque chose, davantage serait mieux.

Nous pouvons aussi améliorer le rendement financier de nos forêts en trouvant de *nouvelles utilisations* de leurs produits. Je n'en veux citer qu'un exemple, celui de l'autotraction par le bois dont M. l'inspecteur forestier Aubert nous a entretenus hier matin.

Combien de beaux millions sortent de Suisse, chaque année, pour l'achat de benzine, qui pourraient rester au pays ? Que deviendrions-nous dans le cas de guerre si cette benzine devait nous faire défaut ? Cette question est de première importance au point de vue militaire. L'utilisation du charbon de bois pour la propulsion des véhicules à moteur mettrait en valeur une quantité considérable de débris de coupe et de menus bois qui, généralement, sont perdus.

L'Aspa, association des propriétaires d'autocamions, a réuni les intéressés le 23 février; cette assemblée a décidé d'entreprendre l'étude de la question. Espérons que celle-ci fera des progrès rapides et que bientôt nous verrons notre charbon de bois remplacer, en partie au moins, l'essence étrangère.

Je veux rendre ici un hommage tout particulier à M. l'inspecteur forestier Aubert qui, le premier en Suisse, avec un esprit d'initiative et une tenacité des plus louables, s'est attaché à cette étude. Il a payé de sa personne et de sa bourse. Seul, à ma connaissance, il est parvenu à faire tenter un essai par l'armée, mais il faut ajouter que, dans ce but, le capitaine Aubert a dû entrer au cours de répétition avec son camion à charbon de bois.

Pour nos forêts, pour le pays surtout, l'augmentation du rendement en matière est encore plus importante que celle du rendement en argent. La Suisse est un pays importateur de bois; pendant la guerre seulement et les deux années qui ont suivi celle-ci, le bois étant notre seule ressource d'échange, nous avons exporté plus de bois que nous n'en avons importé : 2.842.000 m³ en six ans, soit de 1915 à 1920. Mais auparavant nous importions déjà davantage que nous n'exportions : 250.000 m³ en 1890; 460.000 en 1900; 700.000 en 1910 et, depuis 1923, cette différence atteint 1 million de m³. Ce mouvement n'est pas près de s'arrê-

ter, à preuve qu'en janvier dernier nous avons importé 3000 tonnes de billes de résineux de plus qu'en janvier 1927.

Tous nos efforts doivent donc être dirigés vers ce but : faire produire à la forêt suisse ce million de m³ que nous demandons encore à l'étranger.

Ce but peut-il être atteint ? Sans hésitation, je crois pouvoir répondre oui. Il est certaines essences que la Suisse ne peut prétendre produire elle-même; celles-là nous continuerons à les tirer de l'étranger, mais, cette question mise à part, je crois pouvoir espérer que nous arriverons à diminuer petit à petit cet excédent d'importations jusqu'à le rapprocher de zéro.

Notre pays possède, en chiffre rond, un million d'ha de forêts, dont 700.000 ha de forêts publiques. Ces dernières fournissent une moyenne de 3 m³ par ha et par an; les forêts privées environ la moitié moins. Il faut donc que nous arrivions à augmenter la production de nos forêts de 1 m³ par ha.

Un premier moyen qui s'offre à l'esprit, c'est l'augmentation de la surface des forêts, le boisement sur terrain neuf. Nous ne pouvons fonder grand espoir là-dessus : notre Suisse est trop petite, la terre y est trop précieuse et nous n'en voulons boiser aucune parcelle de celle qu'occupe utilement l'agriculture.

Il y a cependant dans nos Préalpes beaucoup de surfaces marécageuses, de peu de valeur pour le pâturage et qui, presque toujours, forment le bassin de réception de torrents dangereux. Il est bien de boiser ces surfaces et d'obtenir ainsi une amélioration du régime du torrent qui, peut-être, permettra d'épargner les travaux coûteux d'un endiguement. Il a été créé ainsi, en Suisse, de 1872 à 1923, 17.000 ha de nouvelles forêts, chiffre qui doit être encore plus grand à l'heure actuelle. La production que nous pouvons attendre de ces forêts ne représente toutefois qu'une faible partie du million de m³ qui nous font défaut, le dixième, tout au plus.

Le seul moyen efficace à notre portée pour augmenter la production de nos forêts est l'aménagement de toutes les forêts publiques, aménagement suivi de revisions périodiques et conséquemment présence d'un personnel technique pouvant, en plus de ses tâches habituelles, suffire à cette besogne.

La Suisse possède actuellement, en plus des états majors,

197 techniciens forestiers : 51 inspecteurs gèrent 70.000 ha de forêts communales, soit 1400 ha chacun, tandis que 146 se partagent les forêts domaniales et le solde des forêts communales, au total 630.000 ha, soit 4300 ha à chacun. Ces derniers ont de plus la surveillance, selon la législation de chaque canton, de 270.000 ha de forêts privées.

Le travail d'aménagement peut être confié à des techniciens spéciaux qui ne s'occupent pas d'autre chose, ou aux inspecteurs en charge, qui devront, dans la suite, gérer la forêt aménagée. Je donne la préférence à ce dernier mode de faire, car c'est en aménageant la forêt qu'on apprend à la connaître dans tous ses détails, ce qui facilite beaucoup la gérance future.

L'aménagement est affaire cantonale; chaque canton possède son règlement plus ou moins récent sur la matière. L'inspection fédérale des forêts a publié des directives devant faciliter aux cantons l'élaboration de leur règlement et M. l'inspecteur général a rédigé, voilà trois ans, une étude sur l'aménagement des forêts publiques en Suisse, étude que je vous conseille vivement, mes chers collègues Directeurs des forêts, de lire et relire avec toute l'attention qu'elle mérite.

Les méthodes d'aménagement ont subi de profondes transformations depuis 20 à 30 ans, en ce sens qu'on a abandonné les méthodes schématiques et rigides pour en venir à des méthodes plus logiques, plus naturelles et surtout plus simples. Et ce changement dans la théorie a coïncidé avec un changement bien plus important dans la pratique : l'abandon de la coupe rase suivie de la plantation, méthode néfaste s'il en fut, pour en revenir au jardinage avec régénération naturelle.

Devons-nous désirer l'unification de nos méthodes d'aménagement ? Je ne le pense pas. Notre Suisse est une et diverse, une dans son amour du pays et dans le désir de la prospérité commune, diverse dans la recherche des moyens qui doivent nous apporter cette prospérité. L'essentiel est d'activer le travail, car l'aménagement apporte habituellement une augmentation de rendement. Et pour cela, l'indispensable c'est de disposer d'un personnel technique suffisamment nombreux.

Devons-nous ici tendre une fois de plus la main et demander à la Confédération de contribuer à ces travaux d'aménagement ?

Je ne le pense pas davantage, car l'opération n'est pas très coûteuse et, comme je viens de vous le dire, elle apporte presque toujours la récompense avec elle.

N'ayant trouvé le temps de me livrer à des recherches statistiques, je me bornerai à vous dire ce qui s'est fait sous ce rapport dans mon canton.

Notre code forestier de 1850 ordonnait que toutes les forêts publiques soient aménagées au bout de 10 ans. En 1920, soit 70 ans plus tard, sur 20.650 ha de forêts publiques, 6400 seulement avaient subi l'opération.

En 1920, nous avons porté le nombre des arrondissements forestiers de quatre à sept et révisé notre règlement d'aménagement. Celui-ci prévoit l'inventaire intégral et la revision décennale, permettant de connaître l'accroissement. C'est la Méthode du contrôle considérablement simplifiée. Plus question de surfaces, ni de classes d'âge, ni de révolution; un aménagement n'est plus nécessairement un traité complet de sylviculture.

Et, depuis 1920, nous avons aménagé aussi 6400 ha de forêts publiques, soit autant en sept ans qu'auparavant en 70 ans. C'est quelque chose, mais ce n'est pas encore assez; l'allure de ce travail doit être encore beaucoup accélérée, puisqu'en dix ans nous n'aurons encore aménagé que la moitié de nos forêts publiques.

Notre sylviculture a fait un grand pas en avant en remplaçant la coupe rase par le jardinage, la plantation par le rajeunissement naturel. Elle doit en faire un second tout aussi important en transformant nos trop nombreuses futaies régulières en futaies jardinées, autrement dit, nous devons apprendre à mieux utiliser l'atmosphère forestière.

Nous savons que l'arbre vit davantage de l'air que du sol, que ses feuilles lui sont plus utiles que ses racines, les unes et les autres lui étant cependant indispensables.

La plupart de nos forêts du plateau suisse sont des futaies régulières, beaucoup étant le résultat des plantations qu'a considérées comme un progrès une époque gravement coupable. Dans ces futaies équiennes, les branches occupent une mince zone de l'atmosphère, 5 à 10 m au plus, et la zone inférieure entre les branches et le sol est inoccupée, donc inutilisée. Il ne faut pas craindre de crever ce plafond par d'audacieuses trouées, de façon à donner

naissance à des cônes de rajeunissement qui, à mesure qu'ils grandiront, occuperont cette zone inutilisée.

Permettez-moi de vous rappeler ici la charmante comparaison que nous faisait l'été dernier, dans les belles forêts jardinées de Couvet, l'un de nos éminents collègues de France. La futaie régulière, nous disait-il, c'est une belle maison, mais une maison vide, dont les seules mansardes sont habitées tandis que la futaie jardinée, c'est aussi une belle maison, mais habitée de la cave au grenier.

Jusqu'ici, nous sommes parvenus à occuper pas mal de rez-de-chaussées dans les belles maisons que sont nos forêts du plateau suisse. L'occupation du premier étage sera la tâche de nos neveux, celle du second étage la tâche de nos petits neveux. Nous avons la certitude de les avoir aiguillés dans la bonne direction; ils n'ont qu'à continuer l'œuvre actuellement commencée.

Arrivé au terme de ce très simple exposé, je tiens à rappeler que les trois points que je considère comme les plus importants dans l'état actuel de notre sylviculture sont :

- a) l'accord sur une classification uniforme des bois de commerce;
- b) l'accélération de l'aménagement des forêts publiques;
- c) l'irrégularisation de toutes nos futaies régulières.

La journée ne sera pas perdue si nous faisons faire un pas en avant à l'une ou l'autre de ces trois questions.

* * *

Note. M. le conseiller d'Etat von der Weid a montré, dans ce qui précède, une très juste compréhension de la situation forestière de notre pays et a droit à la reconnaissance des sylviculteurs suisses.

A l'issue de sa belle conférence a eu lieu une brève discussion. *M. Frey*, conseiller d'Etat de Bâle-Campagne, a développé cette thèse qu'il ne saurait être question d'augmenter le personnel forestier. Thèse, en somme, directement opposée à l'une de celles de *M. von der Weid*.

Si *M. Frey* avait en vue son demi-canton, nous aurions garde de le contredire, car il doit connaître sa situation mieux que personne. Mais qu'en est-il dans les autres ? Constatons que, dans quelques cantons, les arrondissements forestiers ont une étendue boisée moyenne de 3000 à 4000 ha. Dans d'autres, cette moyenne

s'élève de 7000 à 10.000 ha. Le canton der Berne compte même des arrondissements comprenant 11.000 à 13.000 ha de boisés, les inspecteurs en cause n'étant pas secondés par un adjoint. M. Frey n'a sans doute pas voulu prétendre que, dans ces derniers cas, les agents forestiers puissent faire de la culture forestière intensive.

Qui veut la fin veut les moyens. Si les boisés de notre pays doivent produire davantage qu'aujourd'hui — et personne ne saurait prétendre que ce ne soit pas possible — il faut prendre à ce sujet les mesures voulues. On ne saurait raisonnablement affirmer que l'organisation forestière actuelle soit dans tous les cantons parfaite, qu'il n'y ait rien à retoucher et, qu'en particulier, le personnel soit partout en nombre suffisant. Il est permis de penser que tout n'est pas encore partout pour le mieux.

L'organisation forestière d'un pays, comme sa législation forestière, devant s'adapter à des circonstances qui se modifient sans cesse, ne saurait être considérée, à aucun moment, comme définitive et immuable. Il faut pouvoir la modifier quand le besoin s'en fait sentir et aussi augmenter le personnel, en tel cas.

Aussi nous plaçons-nous à penser que M. Frey avait en vue surtout le canton dont il a la direction de l'administration forestière.

H. Badoux.

Application de la Méthode du contrôle à la forêt de Couvet.

(37 années.)

Par *E. Favre*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Couvet.

(Suite et fin.)

Résultats obtenus. — Discussion.

Les données qui suivent se rapportent à la forêt telle qu'elle était lors du premier aménagement, sans tenir compte des acquisitions subséquentes.

Matériel à l'hectare. Au cours des six premières périodes, le matériel à l'hectare moyen a rétrogradé de 392 à 343 sv; — cette réduction, qu'il faut considérer comme la contre-partie de l'enrichissement de la classe des Gros, était justifiée, soit par la mauvaise qualité des bois, soit par l'état de vétusté des gros arbres, soit encore par la nécessité d'ouvrir les peuplements pour favoriser le rajeunissement. Une autre justification se trouvait dans